

ÉNERGIE RENOUVELABLE ■ Le Parc de Millevaches a voté sa stratégie

Pas d'éoliennes pour le PNR

Le Parc naturel régional de Millevaches a voté sa stratégie sur les énergies renouvelables. Inscrit dans une démarche de territoire à énergie positive, il ne soutiendra cependant aucun projet éolien sur ses 124 communes.

La Charte de Parc 2018-2033 prévoyait que le Parc naturel régional (PNR) de Millevaches en Limousin devienne un territoire à énergie positive (TEPOS). Le Syndicat mixte d'aménagement et de gestion du PNR l'a voulu et il l'a fait, comme en témoigne cette résolution adoptée dernièrement dans le cadre de ses programmes Energie-Climat (70 voix pour, une contre, deux abstentions).

Quel objectif ?

Un territoire à énergie positive vise à minima l'équilibre énergétique entre les consommations et les productions d'énergies renouvelables. Pour équilibrer l'ensemble des Comcom et communes adhérentes, le Syndicat se fixe l'objectif de réduire ses besoins d'énergie au maximum, par la sobriété et



ÉOLIENNES. Celles de Peyrelevalde seront les seules du PNR Millevaches.

l'efficacité énergétiques et en utilisant les énergies renouvelables locales.

Quels moyens ?

Les énergies renouvelables locales, c'est bien sur ce point que le PNR s'est positionné, conscient que son territoire dispose d'un potentiel de production important, bien soutenu par l'accroissement d'une demande qui dépasse les besoins spécifiques du ter-

ritoire. « Il y a beaucoup de projets à l'étude, constate un responsable du PNR, dont il convient de définir la stratégie dans le cadre des projets du Parc. Les potentiels porteurs de projets de qualité seront donc accompagnés, tout autant qu'ils respectent au maximum les aspects naturels, paysagers et culturels des territoires ».

Une feuille de route à venir

Une étude et une concertation menées ces derniers mois ont permis d'aboutir à des principes et des objectifs par types d'énergies renouvelables, liés aux ambitions et possibilités du territoire du Parc. Cette méthode prend en compte les potentiels, les enjeux patrimoniaux, paysagers, environnementaux et socio-économiques pour chaque énergie et propose des orientations.

La stratégie détaillée sera bientôt disponible sur le site internet du Parc, avec déclinaison dans les prochains mois d'une feuille de route afin de mettre en œuvre les forces (Parc, partenaires et collectivités membres) nécessaires à l'atteinte des objectifs fixés.

Mais d'ores et déjà, le PNR, dont la décision sur l'éolien était attendue, se positionne dans cette stratégie en affirmant qu'aucun projet d'implantation d'éoliennes ne sera soutenu sur son territoire. ■

Internet. www.pnr-millevaches.fr